

Artiste au centre : points d'attention émis par la Plateforme socioculturelle

La définition de la place des artistes dans les politiques culturelles doit prendre en compte la situation et le rôle spécifiques des artistes investis dans les champs socioculturels.

De nombreux artistes sont en effet associés à des processus de démocratisation et de démocratie culturelle, de lutte pour la mise en oeuvre des droits culturels, d'émancipation citoyenne, incarnant cette volonté de voir dans la culture un outil essentiel à la construction d'un monde juste et solidaire qui anime l'action culturelle des secteurs socioculturels.

N'est donc pas qu'artiste celui qui crée dans les champs de l'art contemporain. L'artiste est aussi celui qui collabore à des projets socioartistiques ou de développement culturel, qui partage son savoir dans des ateliers créatifs, qui assure la mise en liens par des coordinations artistiques, etc.

Le travail artistique prend forme grâce aux synergies avec les autres métiers de la culture. Il ne peut exister de hiérarchie entre les travailleurs culturels, d'opposition entre artistes et autres professionnels de la culture. C'est ensemble, qu'ils œuvrent à la création, à sa transmission, à son partage.

Les lieux socioculturels sont des espaces de vie et d'action culturelle spécialisés, notamment, dans la médiation culturelle et artistique. Faciliter l'accès et la participation à l'art pour toutes les populations par la mise en liens des publics, des artistes et des expressions artistiques et culturelles est un de leurs domaines d'excellence. Il en ressort que placer l'artiste est au centre, c'est aussi réaffirmer et soutenir le rôle central de leur action.

L'échange marque et renforce les relations entre artistes et opérateurs culturels. Les expériences dans un lieu socioculturel enrichissent le parcours de l'artiste qui y retrouve un espace critique de confrontation de partage citoyens. Mais l'action des opérateurs socioculturels ne se limite pas à la médiation. Les espaces socioculturels peuvent aussi être des lieux de programmation, de résidence, d'essais, de représentations, ... Leurs projets, en constante évolution, sont ouverts à une multitude d'artistes soucieux d'une évolution sociétale démocratique. La diversité de l'action culturelle qu'ils proposent permet d'accroître les opportunités d'action des artistes et de diffusion de leurs oeuvres. Elle contribue à la vitalité artistique et à l'émergence de nouvelles formes.

Là où les opérateurs socioculturels proposent de diffuser ou de soutenir une œuvre dans le cadre de leurs actions programmées, ils le font systématiquement et naturellement dans le respect des lois sociales et en garantissant l'emploi artistique.

Là où les opérateurs socioculturels mettent leurs espaces ou leurs services gratuitement à la disposition pour les artistes, ils le font pour encourager une mise en liens, une diversification de l'offre culturelle ou apporter une aide complémentaire au budget des artistes. Dans ces cas, il appartient aux artistes résidant ou se produisant dans ces lieux d'assurer le financement de leurs projets.

APBD, Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes

ACC, Association des Centres culturels de la Communauté française

ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels

ASSPROPRO, Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française

FIBBC, Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques

FPCEC, Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité

MSW, Musées et Société en Wallonie